

Règlement du tremplin

Article 1 - Dans le cadre du Cahors Blues Festival 2010, l'Association Cahors Blues Festival organise un tremplin réservé aux artistes Français, chanteurs, musiciens ou formations de Blues et musiques apparentées. La formation ne devra pas comporter plus de 5 musiciens.

Article 2 - **La date pour la finale qui comprendra de 2 à 6 finalistes a été fixée au Mardi 13 Juillet 2010 à partir de 16h**

Ce tremplin qui a pour but la découverte ou la mise en lumière de talents, offre aux finalistes la possibilité de se produire sur scène, dans le cadre du prestigieux Cahors Blues Festival pour son 29^{ième} anniversaire, dans des conditions professionnelles.

Les gagnants de cette finale seront récompensés par l'offre de se produire en 2011 au cours du/des Festivals ou sur les Scènes pour lesquels les représentants constituant les membres du jury de la finale les auront sélectionnés.

Les finalistes se verront remettre une proposition de concert avec cachet dans le cadre de la journée « Blues dans la ville » qui aura lieu la même semaine le vendredi 16 Juillet 2010.

Article 3 - **Le tremplin comporte 2 catégories ACOUSTIQUE et ELECTRIQUE.**

Article 4 - **L'inscription est gratuite.** Les artistes devront faire parvenir un document sonore de quatre titres (minimum) - soit environ 20 mn – dès que possible et au plus tard avant le premier juin 2010 au soir accompagné du bulletin de participation complété et de la fiche technique scène backline et implantation.

Afin de dédommager les finalistes des frais de déplacement, l'organisateur a décidé de participer à ces frais en donnant aux participants un montant forfaitaire fixé à :

50 euros pour les participants ou groupes venant des départements limitrophes à Midi Pyrénées.

100 euros pour les participants ou groupes venant des régions situées au Sud de la Région Parisienne.

200 euros pour les participants ou groupes venant de Région Parisienne et des autres départements au Nord de cette région.

Article 5 - La sélection des finalistes sera faite par la Commission de Programmation du Cahors Blues Festival, sur audition des documents sonores adressés par les participants, au moment de leur inscription.

Les artistes retenus pour la finale seront avertis par courrier, le 15 juin 2010 au plus tard. La liste officielle des finalistes sera publiée sur le site internet du Festival et médiatisée. Elle sera intitulée « Finalistes 2010 du Tremplin Cahors Blues Festival »

L'ordre de passage sera effectué par tirage au sort

Si des groupes se désistaient les groupes arrivant immédiatement après dans le classement seront retenus pour participer à la finale.

Article 6 - Le temps de passage de chaque groupe est fixé à 30 minutes (installation comprise). Les Line check et balances seront faits à partir de 10h, le matin de la finale. Le tremplin débutera à 16 h précises.

Article 7 - Les musiciens doivent apporter leurs propres instruments à l'exception de la batterie. Le back line sera le même pour chaque finaliste,

Article 8 - Un repas sera offert par musicien le jour de la finale du tremplin, ainsi qu'une nuit d'hôtel pour les finalistes venant des départements hors Midi Pyrénées et sera laissée au choix pour la veille ou le soir de la finale..

Article 9 - **Le jury de la finale sera constitué de délégués organisateurs des festivals et scènes récompensant les gagnants.**

Article 10 - La participation au **Tremplin Cahors Blues Festival 2010** implique la signature et l'acceptation formelle du présent règlement.